



Maisons-Alfort, le 25 avril 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif à une demande de modification des conditions d'emploi pour les préparations phytopharmaceutiques BASAGRAN SG et ADAGIO SG

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 21 août 2007 d'un dossier déposé par BASF Agro S.A.S. de modification des conditions d'emploi portant sur une réduction du Délai Avant Récolte sur les cultures de pois et de haricots pour les préparations BASAGRAN SG et ADAGIO SG.

Conformément aux articles L.253 et R.253 du code rural, l'avis de l'Afssa relatif à l'évaluation des demandes de modification des conditions d'emploi de produits phytopharmaceutiques est requis.

Après consultation du Comité d'experts spécialisé "Produits phytosanitaires : substances et préparations chimiques" réuni les 18 et 19 mars 2008, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments émet l'avis suivant.

CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Cette demande concerne une réduction du délai avant récolte sur les cultures de pois et haricots pour les préparations BASAGRAN SG et ADAGIO SG, dont le délai avant récolte pour ces deux cultures est actuellement de 90 jours.

CONSIDERANT L'IDENTITE DE LA PREPARATION

Les préparations BASAGRAN SG et ADAGIO SG sont un herbicide composé de 87 % (poids/poids) de bentazone, se présentant sous la forme de granulés solubles dans l'eau (SG). Ces préparations disposent d'une autorisation de mise sur le marché (respectivement AMM n° 9500628 et AMM n° 9800330).

Le bentazone est une substance active inscrite à l'annexe I de la directive 91/414/CEE¹ (directive d'inscription 2000/68/CE du 1^{er} août 2001).

CONSIDERANT LES DONNEES RELATIVES AUX RESIDUS ET A L'EXPOSITION DU CONSOMMATEUR

Les données résidus fournies dans le cadre de ce dossier de demande de réduction du délai avant récolte des préparations BASAGRAN SG et ADAGIO SG sont complémentaires à celles soumises pour l'inscription de la substance active bentazone à l'annexe I de la directive 91/414/CEE. Elles portent sur de nouvelles études de résidus sur haricots et pois.

Rappel de la définition du résidu

Des études de métabolisme dans le soja, le riz, le maïs, les pommes de terre et les haricots verts ainsi que chez l'animal, des études de procédés de transformation des produits végétaux et des

¹ Directive du Conseil du 15 juillet 1991 transposée en droit français par l'arrêté du 6 septembre 1994 portant application du décret 94/359 du 5 mai 1994 relatif au contrôle des produits phytopharmaceutiques

études de résidus dans les cultures suivantes ont été réalisées pour l'inscription de la bentazone à l'annexe I de la directive 91/414/CEE. Ces études ont permis de définir le résidu comme suit :

- dans les plantes pour la surveillance, le contrôle et l'évaluation du risque pour le consommateur comme la somme de la bentazone et des métabolites 6-OH- et 8-OH-bentazone exprimée en bentazone.
- dans les produits d'origine animale, pour la surveillance, le contrôle et l'évaluation du risque pour le consommateur comme la somme de la bentazone et des métabolites 6-OH- and 8-OH-bentazone exprimée en bentazone.

Limites maximales de résidus

Des limites maximales en résidus (LMR) ont été fixées à 0,1 mg/kg pour l'usage haricots (non écossées et écossés) et à 0,2 mg/kg pour l'usage pois (frais sans gousse) dans le cadre de l'inscription de la bentazone à l'annexe I de la directive 91/414/CEE.

Essais résidus

20 essais résidus sur haricots et 32 essais résidus sur pois ont été évalués lors de l'inscription de la bentazone à l'annexe I de la directive 91/414/CEE. Des délais d'emploi avant récolte (DAR) ont été fixés à 90 jours pour le haricot et le pois.

Dans le cadre du présent dossier, 14 nouveaux essais résidus sur haricots (8 essais au "Nord" et 6 essais au "Sud" de l'Europe) et 10 nouveaux essais résidus sur pois (tous au "Nord" de l'Europe) ont été fournis. Ces essais ont été conduits en respectant les bonnes pratiques agricoles (BPA) à l'exception de la dose d'application supérieure à la dose autorisée.

Parmi ces données, 3 études (13 essais résidus : 7 au "Nord" et 6 au "Sud" de l'Europe) sur haricots et 1 étude (4 essais résidus au "Nord" de l'Europe) sur pois ont été pris en compte dans le cadre de la révision du délai avant récolte. Les autres études n'ont pas été retenues car les rapports, succincts, ne contenaient pas les informations nécessaires à la validation de leurs résultats.

Des données de résidus sur haricots et pois obtenues dans le cadre des plans de contrôles et de surveillance réalisés par un organisme interprofessionnel ont été également fournies dans le dossier mais ne sont pas exploitables dans le cadre de la révision du délai avant récolte en raison d'une description trop succincte des conditions d'obtention de ces données.

Concernant les essais sur haricots, le niveau maximal de résidus obtenu est inférieur à la limite maximale de résidus (LMR) de 0,1 mg /kg avec des délais avant récolte compris entre 47 et 77 jours. Les résultats ont été obtenus avec des doses d'application (comprises entre 1,53 et 1,67 kg sa/ha) supérieures à celles revendiquées (1,2 kg sa/ha). Ces résultats permettent de proposer un délai avant récolte (DAR) de 42 jours sur haricots.

Concernant les essais sur pois écossés, le niveau maximal de résidus obtenu est de 0,065 mg/kg avec un DAR de 42 jours. Ces résultats, obtenus avec des doses d'application (entre 1,39 et 1,47 kg/ha) supérieures à celles revendiquées (1,2 kg/ha) permettent de respecter la LMR de 0,2 mg/kg. Cependant, les études n'indiquent pas la méthode de récolte utilisée (manuelle ou mécanique).

Il convient de noter qu'aucun essai au "Sud" de l'Europe n'a été fourni (lignes directrices (doc. 7525/VI/95-rev.7). Cependant, le pois étant une culture mineure représentée majoritairement au nord de la France, l'absence d'essais au "Sud" est acceptable.

Rotations culturelles

Les résultats de l'étude de métabolisme dans les cultures suivantes montrent que les niveaux de résidus en bentazone et métabolites 6-OH-bentazone et 8-OH-bentazone sont tous inférieurs à 0,05 mg/kg.

Effets des transformations industrielles et des préparations domestiques

Les cultures de haricots et de pois ne sont pas incluses dans les études concernant les produits avec transformations industrielles et préparations domestiques. Néanmoins, les études réalisées

pour les autres cultures couvrent les usages sur haricots et pois. De plus, la demande de réduction du délai avant récolte (DAR) ne remet pas en cause les résultats de ces études.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'utilisation des préparations BASAGRAN SG et ADAGIO SG sur **haricots** pour les bonnes pratiques agricoles critiques proposées en France (1,2 kg/ha) avec un DAR de 42 jours permet de respecter la LMR européenne de 0,1 mg/kg.

Concernant l'usage sur **pois frais sans gousse**, malgré l'absence d'information sur le mode de récolte dans les essais et l'absence d'essais conduits dans le Sud de l'Europe, le pois étant une culture importante essentiellement dans le Nord de la France, le niveau de résidus dans les essais présentés est au maximum à la limite de quantification, alors que les doses d'application sont plus élevées que celles revendiquées. De plus, les résultats d'essais conduits en conditions non contrôlées, et présentés à titre informatif, confirment que la LMR de 0,2 mg/kg/ha est respectée pour des DAR plus courts. L'utilisation des préparations BASAGRAN SG et ADAGIO SG sur pois frais sans gousse pour les bonnes pratiques agricoles critiques proposées en France (1,2 kg/ha) avec un DAR de 42 jours permet de respecter la LMR européenne de 0,2 mg/kg.

En conséquence, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments émet un avis **favorable** à la demande n° 2007-3675 de réduction du délai avant récolte de la préparation BASAGRAN SG (AMM n°9500628) et de la préparation ADAGIO SG AMM n° 9800330 de 90 à 42 jours pour les usages sur haricots et pois frais sans gousse et pois protéagineux.

Pascale BRIAND

Mots-clés : changement de conditions d'emploi, bentazone, haricot, pois